

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DDCT 15 – DAC Subvention (8 000 euros) à une association et avenant à convention au titre de la lutte contre les discriminations à l'égard des personnes lesbiennes, gaies, bi.e.s et trans (LGBT).

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 23 janvier 2018 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention et la signature d'un avenant avec une association au titre de la lutte contre les discriminations à l'égard des personnes lesbiennes, gaies, bi.e.s et trans ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8 000 € est attribuée au Centre lesbien, gai, bi et trans (LGBT) de Paris et d'Ile de France (19711) pour son action de location et gestion d'un box pour organiser la mise à l'abri des archives LGBT (2017_08515), projet acté depuis la fin 2016 au Conseil de Paris. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à convention triennale correspondant au projet subventionné.

Article 2 : La dépense correspondante, s'élevant à 8 000 €, sera imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires, au chapitre 65, nature 65748, destination 3410002, au titre de la lutte contre les discriminations du budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO